



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 27 MARS 2023 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2023-051

**Demande de subvention pour le projet de requalification du centre-bourg
au titre du FEDER**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON,

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Olivia REBOULET à Madame Elisabeth BOIVIN

Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Madame Laetitia PERROQUIN

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le projet immobilier « Cœur de Balme », dont les travaux ont débuté à l'automne 2021 en centre-bourg de La Balme de Sillingy, est à l'origine de la mutation profonde du centre tant d'un point de vue paysager, architectural que fonctionnel. En effet, les bâtiments vont créer de nouveaux espaces publics qu'il est nécessaire de qualifier.

Ce projet, associé au développement historique de La Balme de Sillingy, a motivé une réflexion d'ensemble de revitalisation, requalification et renouvellement du chef-lieu soutenu par le programme Petites villes de demain, dont les actions sont intégrées dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

La Commune a souhaité saisir l'opportunité d'une telle transformation pour mener un projet d'aménagement d'ensemble qualitatif et fonctionnel permettant de renforcer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre ainsi que la qualité de vie des Balméennes et des Balméens.

Le projet de requalification du chef-lieu doit renforcer les fonctions du centre par l'organisation des usages fonctionnels et paysagers et la création d'une identité paysagère et architecturale. Plus spécifiquement, le projet a pour objectifs :

- Le renforcement du sentiment d'appartenance et de bien-vivre ensemble ;
- L'appropriation et la réappropriation des espaces par la population ;
- La mise en valeur des commerces et services par le nouvel environnement urbain apaisé et fonctionnel ;
- La mise en continuité et lisibilité des axes de mobilité douce du centre vers les polarités.

Tous les 7 ans, l'Union européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), a intégré dans son programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 une priorité « approches territoriales » vouée à accompagner les territoires urbains et les territoires non urbain par le biais d'appels à projets spécifiques.

Le projet de requalification du centre-bourg de la commune est éligible à l'appel à projet « Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes » répondant à l'objectif « Améliorer, revitaliser l'espace public et favoriser la revitalisation des communes ».

Il apparaît donc pertinent que la Commune puisse se positionner pour solliciter une aide au titre des fonds européens pour le projet de requalification du chef-lieu, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES ELIGIBLES (HT)		RECETTES	
Travaux	5 079 000,00 €	FEDER	2 111 279,35 €
Études pré opérationnelles	199 198,38 €	Autofinancement	3 166 919,00 €
TOTAL	5 278 198,38 €	TOTAL	5 278 198,38 €

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve le plan de financement du projet de requalification du centre-bourg.

Article 2 :

Emet un avis favorable au dépôt d'une sollicitation d'aide financière au titre des fonds européens pour un montant de 2 111 279,35 € correspondant à 40 % du coût estimatif éligible au programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027.

Article 3 :

Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Laetitia PERROQUIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 30/03/2023
De sa publication le 30/03/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20230327-DEL_2023_051-DE

